

3.8

Autres décisions

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102* sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

4529031 Canada inc.

Une dispense a été accordée à la société 4529031 Canada inc. de l'application de l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et l'autorise à agir à titre de conseiller gestionnaire de portefeuille auprès du fonds d'investissement étranger Defiance Fund, Ltd.

Cette dispense est octroyée aux motifs suivants :

- la société 4529031 Canada inc. s'est engagée à se soumettre au pouvoir d'inspection de l'Autorité des marchés financiers; et
- les titres de Defiance Fund, Ltd. ne seront pas offerts à des résidents du Québec autrement que sous le bénéfice d'une dispense statutaire prévue au *Règlement 45-106 sur Les dispenses de prospectus et d'inscription*.

Dispense de résider au Québec

- Dupont, Daniel
Pyramis Canada ULC
- Lavallée, Hugo
Pyramis Canada ULC

Ces personnes sont dispensées de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des conditions suivantes :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec et de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'*Instruction générale n° Q-9*.

Le directeur général adjoint aux services aux entreprises se réserve la possibilité de réviser sa décision advenant une modification à l'*Instruction générale n° Q-9* par l'Autorité ou suite à une modification réglementaire.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés

- Legault, Richard
Industrielle Alliance, Gestion de placements inc.

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés pour le compte de Industrielle Alliance, Gestion de placements inc.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

BMO Nesbitt Burns inc.

Approbation d'un emprunt de 400 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal Holding inc. en faveur de BMO Nesbitt Burns inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal Holding inc. renonce à concourir est de 1 150 000 000 \$.

Chi-X Canada ATS Limited

Approbation d'un emprunt de 1 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Instinet Canada Limited en faveur de Chi-X Canada ATS Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Instinet Canada Limited renonce à concourir est de 8 500 000 \$.

CIBC World Markets inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 750 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de CIBC en faveur de CIBC World Markets inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel CIBC renonce à concourir est de 300 000 000 \$.

CIBC World Markets inc. (IIROC)

Approbation d'un emprunt de 550 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de CIBC (IIROC) en faveur de CIBC World Markets inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel CIBC (IIROC) renonce à concourir est de 4 100 000 000 \$.

CIBC World Markets inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 54 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de CIBC (US funds) en faveur de CIBC World Markets inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel CIBC (US funds) renonce à concourir est de 0 \$.

CIBC World Markets inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 250 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Wood Gundy Finance en faveur de CIBC World Markets inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Wood Gundy Finance renonce à concourir est de 0 \$.

Fidelity Clearing Canada ULC

Approbation de la réduction d'un emprunt de 11 181 579 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Fidelity Global Brokerage Group Inc. en faveur de Fidelity Clearing Canada ULC courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Fidelity Global Brokerage Group Inc. renonce à concourir est de 0 \$.

Friedberg Mercantile Group inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 5 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de FCMI Parent Co. en faveur de Friedberg Mercantile Group inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel FCMI Parent Co. renonce à concourir est de 17 000 000 \$.

Instinet Canada Limited

Approbation d'un emprunt de 1 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Instinet Holdings Inc. en faveur de Instinet Canada Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Instinet Holdings Inc. renonce à concourir est de 9 500 000 \$.

Jennings Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 2 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Western Financial Group en faveur de Jennings Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Western Financial Group renonce à concourir est de 3 889 622 \$.

JitneyTrade inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 120 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Services financiers Penson Canada inc. en faveur de JitneyTrade inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Services financiers Penson Canada inc. renonce à concourir est de 0 \$.

JitneyTrade inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 15 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 3421864 Canada inc. en faveur de JitneyTrade inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 3421864 Canada inc. renonce à concourir est de 0 \$.

Octagon Capital Corporation

Approbation d'un emprunt de 200 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Octagon Capital Partners inc. en faveur de Octagon Capital Corporation courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Octagon Capital Partners inc. renonce à concourir est de 1 900 000 \$.

Sandfire Securities inc.

Approbation d'un emprunt de 3 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Northland Bancorp inc. en faveur de Sandfire Securities inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Northland Bancorp inc. renonce à concourir est de 3 000 \$.

Scotia Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 500 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de The Bank of Nova Scotia en faveur de Scotia Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel The Bank of Nova Scotia renonce à concourir est de 2 500 000 000 \$.

TD Waterhouse Canada inc.

Approbation d'un emprunt de 100 000 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de The Toronto-Dominion Bank en faveur de TD Waterhouse Canada inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel The Toronto-Dominion Bank renonce à concourir est de 100 000 000 000 \$.

3.8.4 Autres

Avis de décision

Avis d'approbation des modifications au *Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière*

(Voir section 7.5 du présent bulletin)